

**Papiers de Recherche | Research Papers**

---

**Le *makhzen* et le marché de gros  
La politique d'approvisionnement  
des villes marocaines  
entre contrôle social et néolibéralisme**

---

Max Rousseau\*, Antoine Boyet\*\*, Tarik Harroud\*\*\*

Janvier 2019

**Pour citer ce papier :**

ROUSSEAU, M., A. BOYET et T. HARROUD (2019), "Le *makhzen* et le marché de gros. La politique d'approvisionnement des villes marocaines entre contrôle social et néolibéralisme", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2019-92, Janvier.

**Contact à l'AFD :**

Gaëlle BALINEAU, [balineaug@afd.fr](mailto:balineaug@afd.fr)

---

\* CIRAD/UMR ART-Dev 5281 et Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat

\*\* Sciences-Po Lyon

\*\*\* Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat

## Papiers de Recherche de l'AFD

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les *Papiers de Recherche de l'AFD* n'en exclut aucune autre.

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 72 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2014, l'AFD a consacré 8,1 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

**Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s).**

Les *Papiers de Recherche* sont téléchargeables sur : <https://www.afd.fr/fr/ressources>

## AFD Research Papers

*AFD Research Papers* are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. *AFD Research Papers* and other publications are not mutually exclusive.

Agence Française de Développement (AFD), a public financial institution that implements the policy defined by the French Government, works to combat poverty and promote sustainable development. AFD operates on four continents via a network of 72 offices and finances and supports projects that improve living conditions for populations, boost economic growth and protect the planet. In 2014, AFD earmarked EUR 8.1bn to finance projects in developing countries and for overseas France.

**The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).**

*AFD Research Papers* can be downloaded from: <https://www.afd.fr/en/ressources>

AFD, 5 rue Roland Barthes

75598 Paris Cedex 12, France

✉ [ResearchPapers@afd.fr](mailto:ResearchPapers@afd.fr)

ISSN 2492 - 2846

## **Le *makhzen* et le marché de gros. La politique d’approvisionnement des villes marocaines entre contrôle social et néolibéralisme**

Max Rousseau, CIRAD/UMR ART-Dev 5281 et Institut National d’Aménagement et d’Urbanisme de Rabat

Antoine Boyet, Sciences-Po Lyon

Tarik Harroud, Institut National d’Aménagement et d’Urbanisme de Rabat

### **Résumé**

Au Maroc, la gouvernance de l’approvisionnement alimentaire est sujette à de profondes contradictions du fait qu’elle implique des acteurs aux intérêts diversifiés, guidés par des logiques parfois divergentes. L’une des principales contradictions oppose ainsi une logique de « modernisation » (création de nouveaux marchés de gros « occidentalisés », « mise à niveau » des produits alimentaires dans une logique d’exportation, traçabilité et sécurisation sanitaire des produits, volonté de lutter contre le commerce de « vrac », appui à la grande distribution) et une logique conservatrice, qui vise à prévenir la déstabilisation (risques d’augmentation des prix, modification de l’offre alimentaire en inadéquation avec la demande, mouvements émanant des marchands et les vendeurs informels).

Pour analyser cette contradiction caractérisant aujourd’hui la politique d’approvisionnement des villes marocaines, nous proposons une réflexion en deux parties. Dans une première partie, nous en exposons tout d’abord la genèse, par le biais d’un retour sur les grandes évolutions de la politique alimentaire marocaine depuis l’indépendance. Puis nous présentons les principaux acteurs de la gouvernance de la politique d’approvisionnement des villes. Nous montrons que celle-ci reste aujourd’hui dominée par le Ministère de l’Intérieur, mais que la territorialisation de l’action publique est susceptible de favoriser la montée en puissance du référentiel modernisateur. Dans une seconde partie, nous mettons en lumière cette tension entre les acteurs centraux « conservateurs » et les acteurs locaux « modernisateurs » en analysant la controverse actuelle à propos de la réforme des marchés de gros de Casablanca et de Rabat, enjeu crucial pour l’approvisionnement des villes.

**Mots-clés** : politique alimentaire, gouvernance, marchés de gros, Rabat, Maroc

**Classification JEL** : n.a.

**Remerciements**

Les auteurs tiennent à remercier le soutien financier de l'AFD pour la réalisation de l'étude.

**Version originale** : Français

**Acceptée** : Septembre 2018

## **Introduction : « Conservateur » vs « moderne ». Les deux référentiels de la politique d'approvisionnement des villes marocaines**

Le Maroc constitue un exemple particulièrement instructif pour prendre la mesure des contradictions actuelles des politiques alimentaires en contexte autoritaire. La principale tension oppose un référentiel de « modernisation » issu du (néo)libéralisme et un référentiel « conservateur » de préservation de l'ordre social. Le premier vise la création de nouveaux marchés de gros « occidentalisés », la « mise à niveau » des produits alimentaires dans une logique d'exportation, la traçabilité et la sécurisation sanitaire des produits, la lutte contre le commerce de « vrac » et l'appui à la grande distribution. Le second vise quant à lui à prévenir et « réparer » certains effets du premier : les risques d'augmentation des prix et de déstabilisation politique et sociale, la modification de l'offre alimentaire en inéquation avec la demande, la formation de mouvements contestataires émanant notamment des marchands et les vendeurs informels. Ces tensions sont aujourd'hui à l'œuvre dans la gouvernance de l'approvisionnement des villes, qui oppose notamment le ministère de l'Intérieur, dont l'objectif est de préserver la stabilité sociale et politique du pays, aux tenants du référentiel « modernisateur » émanant initialement des bailleurs de fonds et de la Commission européenne, et actuellement relayé par une partie des acteurs locaux.

Cette tension entre la volonté de modernisation, qui se concrétise notamment par la progressive montée en puissance concomitante des acteurs locaux et du secteur privé, et le maintien de structures institutionnelles fortement centralisées et visant la stabilité sociale et politique (le makhzen), se reflète par exemple dans l'approche du commerce informel et la « culture du vrac », centrale dans le modèle d'approvisionnement marocain. D'une part, des réglementations voient ainsi le jour pour limiter le vrac et renforcer l'étiquetage, l'emballage et la traçabilité des produits. De l'autre, la tolérance envers un secteur jugé comme « une importante soupape » sociale (fonction encore récemment rappelée par le Printemps arabe dans lequel les vendeurs informels ont souvent joué un rôle important) s'accroît parallèlement.

Pour analyser cette contradiction caractérisant aujourd'hui la politique d'approvisionnement des villes marocaines, nous proposons une réflexion en deux parties. Dans une première partie, nous en exposons tout d'abord la genèse, par le biais d'un retour sur les grandes évolutions de la politique alimentaire marocaine depuis l'indépendance. Puis nous présentons les principaux acteurs de la gouvernance de la politique d'approvisionnement des villes. Nous montrons que celle-ci reste aujourd'hui dominée par le ministère de l'Intérieur, mais que la territorialisation de

L'action publique est susceptible de favoriser la montée en puissance du référentiel modernisateur. Dans une seconde partie, nous mettons en lumière cette tension entre les acteurs centraux « conservateurs » et les acteurs locaux « modernisateurs » en analysant la controverse actuelle à propos de la réforme des marchés de gros de Casablanca et de Rabat, enjeu crucial pour l'approvisionnement des villes.

Cet article repose sur une enquête réalisée au Maroc pour l'Agence Française de Développement. Environ 70 entretiens semi-directifs ont été réalisés au printemps 2016 avec les principaux acteurs de la politique marocaine (fonctionnaires des différents ministères concernés, agences publiques et parapubliques, élus et techniciens locaux, consultants, gestionnaires des marchés de gros, associations, opérateurs de la grande et moyenne distribution, etc.). L'enquête a été complétée par une visite approfondie du marché de gros de Casablanca en compagnie de la société délégataire en charge de sa gestion.

## **I. La tension dans la politique marocaine d'approvisionnement des villes**

Comprendre la situation actuelle nécessite de prendre la mesure des grandes évolutions de la politique alimentaire marocaine depuis l'indépendance : à un référentiel « conservateur » teintant cette politique conçue par une monarchie déstabilisée dès le lendemain de l'indépendance se superpose – mais sans lui succéder – un référentiel néolibéral introduit par la Banque Mondiale et le FMI au tournant des années 1980. Cette longue évolution est à l'origine de la tension actuelle entre logique « conservatrice » et logique « modernisatrice ». Si le référentiel conservateur est dominant, la territorialisation des politiques publiques favorise actuellement la montée en puissance de nouveaux acteurs porteurs du référentiel modernisateur.

### **I.1. Entre contrôle social et libéralisation : les évolutions de la politique alimentaire post-coloniale**

À la fin du Protectorat, le Maroc a mis en œuvre une politique de planification alimentaire, qui relevait en fait d'une simple planification agricole : la satisfaction des besoins alimentaires était considérée comme un résultat mécanique du développement agricole. À partir de 1970 et à l'instar des autres pays du Maghreb, l'État se dote ensuite d'une politique de subvention aux produits de base visant à compléter la politique d'approvisionnement (en amont) par une politique de consommation (en aval) (Laraki, 1989). Cette stratégie se développe dans un contexte régional post-colonial marqué par le nationalisme et la protection des industries. L'autosuffisance

alimentaire ainsi que l'accroissement des exportations agricoles, objectifs des plans quinquennaux des décennies post-indépendance, devaient découler de la hausse de la productivité des agriculteurs, protégés de la concurrence internationale. Au Maroc, cette vision a pris la forme de la « politique des barrages », l'État concentrant dès les années 1960 des investissements massifs sur des périmètres irrigués, organisant l'exploitation des terres, distribuant subventions et abattements fiscaux, et assurant la distribution des produits (Akeski, 2013). Toutefois, ce choix en faveur d'un développement axé sur l'agriculture relevait également d'une stratégie politique de la monarchie marocaine, confrontée à une opposition politique très implantée dans les grandes villes (Leveau, 1976). Le système de contrôle autoritaire du *makhzen* reposait ainsi sur le maillage serré du ministère de l'Intérieur en zone rurale, prenant lui-même appui sur les notables ruraux, pour s'assurer le soutien massif du monde paysan et garantir ainsi la stabilité du régime (Leveau, 1976). La « politique des barrages » constituait un élément clé de ce contrôle stratégique des territoires ruraux (Kuper, 2011) alors que la Caisse de Compensation, créée en 1941 afin d'assurer l'approvisionnement du marché des produits de base par la maîtrise des prix, limitait les risques de troubles dans les quartiers clandestins des grandes villes.

La recherche de l'autosuffisance alimentaire visait à limiter le recours aux importations (Padilla, 1995), mais elle se heurtait à deux critiques majeurs : d'une part, elle favorisait l'exploitation de rentes par les intermédiaires, et d'autre part, elle profitait davantage aux couches favorisées, qui consomment davantage, qu'aux populations défavorisées. Basé sur des subventions à la production et à la consommation, le système de compensation est devenu de plus en plus controversé. Dans un contexte de difficultés économiques croissantes, cette stratégie se heurta aux préconisations du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) de la Banque mondiale et du FMI et déboucha, dès le début des années 1980, sur l'abandon de l'objectif d'autosuffisance alimentaire au profit d'un objectif de sécurité alimentaire pouvant être obtenue sur le marché international par le jeu des exportations et des importations (Akesbi, 2013). La décompensation préconisée par le PAS se traduit par une hausse brutale des prix des aliments de base et les « émeutes de la faim » qui concernèrent les grandes villes marocaines tout au long des années 1980 (une cinquantaine de villes en 1984, Fès en 1990). Le souvenir de ces émeutes violentes nourrit le référentiel conservateur qui teinte la politique d'approvisionnement encore aujourd'hui, et notamment de son acteur central, le ministère de l'Intérieur. Pour autant, l'inflexion néolibérale introduite par le PAS s'est révélée majeure. Aujourd'hui encore, la principale stratégie agricole du pays, le plan Maroc Vert, montre que le réengagement de l'État dans l'agriculture vise davantage le renforcement de la compétitivité de l'agriculture marocaine que la lutte contre la pauvreté rurale ou l'insécurité alimentaire. Élaborée en quelques mois par un

cabinet de conseil international sans concertation avec les acteurs du monde agricole marocain, cette stratégie privilégie ainsi une agriculture de type capitaliste, avec une priorité conférée aux filières destinées à l'exportation (Mahdi, 2014).

## **I.2. Un enjeu national encore dominé par le référentiel « conservateur »**

Le gouvernement marocain est confronté à une double contrainte : d'une part, une contrainte politique et sociale qui lui interdit de porter brutalement atteinte aux intérêts des populations urbaines pauvres et instables, et d'autre part, une contrainte financière causée par le désengagement de l'État dans la lignée du PAS (Leveau, 1987). Cette double contrainte explique la recherche constante d'un compromis délicat sur la question alimentaire, qui débouche sur le maintien du soutien public jusqu'à aujourd'hui à deux denrées alimentaires considérées comme vitales pour les populations urbaines pauvres : la farine de blé tendre (pain) et le sucre. L'échelle nationale reste donc toujours prédominante dans la gouvernance de l'approvisionnement des villes. La question de la sécurité alimentaire urbaine pour autant ne fait pas l'objet d'une politisation : elle fait plutôt l'objet d'un « phagocytage » par la question de l'accessibilité, qui découle directement des émeutes de la faim des années 1980 et à la reprise en main par le *makhzen*. Dans l'ensemble, pour les partis politiques marocains, sur les questions d'alimentation, c'est donc surtout « la dimension sociale qui fait débat »<sup>2</sup>. Plus précisément, les débats politiques nationaux portent essentiellement sur la décompensation de l'aide à l'alimentation, un sujet toujours sensible politiquement en raison du souvenir des émeutes urbaines.

Le pivot du *makhzen*, c'est-à-dire le Ministère de l'Intérieur et ses services déconcentrés, apparaît ainsi toujours aujourd'hui comme l'acteur clé de la gouvernance des systèmes alimentaires urbains marocains. Comme l'explique un agent du ministère de l'Intérieur, « c'est le ministère de l'Intérieur qui a la plus importante compétence du suivi de l'approvisionnement », et « il intervient toujours dans tous les dossiers liés à l'approvisionnement alimentaire »<sup>3</sup>. Il lui revient donc de coordonner les actions de contrôle des prix et de la qualité des produits, marchandises et services, d'élaborer les stratégies de contrôle et de suivre l'approvisionnement du marché national, notamment des produits de base (farine, sucre, fruits et légumes, viandes blanches et rouges, gaz butane et carburants, etc.). Enfin, le ministère de l'Intérieur est responsable de la coordination des acteurs de la chaîne, avec trois objectifs prioritaires : assurer la sécurité sanitaire, autrement dit

---

<sup>2</sup> Entretien avec un représentant du parti de l'*Istiqlal* mené le 29/05/2016 au siège de l'*Istiqlal* (Rabat).

<sup>3</sup> Entretien avec un agent de la direction des affaires économiques, division centrale des approvisionnements du ministère de l'Intérieur, mené le 15/07/2016 au siège du ministère (Rabat).

« veiller à la préservation de l'intégrité physique du consommateur » ; assurer la régulation, c'est-à-dire « la bonne marche économique » et « la bonne concurrence » ; et enfin, assurer la protection du consommateur, un rôle perçu en termes de cohérence des prix<sup>4</sup>.

Si le ministère de l'intérieur, garant du référentiel « conservateur », reste ainsi l'acteur clé de la politique d'approvisionnement, la montée de nouveaux acteurs reflète néanmoins la poussée du référentiel « modernisateur » au sein de la gouvernance alimentaire marocaine. L'Agence de Développement Agricole (ADA), issue du Plan Maroc Vert est l'un de ces acteurs. Elle vise à remédier aux problèmes de commercialisation des petits producteurs et à limiter le pouvoir des intermédiaires et des spéculateurs, en préservant les marges des acteurs (notamment les producteurs). Mais le principal acteur qui monte actuellement en puissance au sein de la gouvernance alimentaire marocaine est l'Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE). Créé en 1986, il était initialement chargé de garantir la conformité des denrées alimentaires marocaines destinées à l'exportation avec les exigences des marchés internationaux – notamment en se conformant aux exigences, bien supérieures aux normes du marché intérieur, en termes de limites maximales de résidus et de contrôle des pesticides. Le rôle de l'EACCE a progressivement dépassé la seule exportation : il s'agit également de modifier les pratiques des producteurs et des distributeurs sur le marché intérieur (Ait Hou, Grazia, et Malorgio 2015).

Toutefois, au-delà de l'espace ouvert par l'importance accrue conférée aux exportations, les difficultés générales rencontrées par deux acteurs pour infléchir la politique d'approvisionnement montrent les limites de la « modernisation » de l'approvisionnement. Ainsi, le ministère de l'Industrie et du Commerce peine à imposer sa vision axée sur l'expertise face au ministère de l'Intérieur, notamment en ce qui concerne la question des décisions relatives aux demandes d'implantations des supermarchés. Quant à l'Office National pour la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA), pourtant créé dans la foulée de la loi sur la sécurité alimentaire, il souffre d'une sous dotation démontrant la hiérarchie des priorités conférées par le régime entre la normalisation des produits destinés à l'export et ceux destinés au marché intérieur. La politique d'approvisionnement des villes reste encore dominée par le référentiel « conservateur » émanant du *makhzen*. Il est permis toutefois de considérer les effets sur la politique d'approvisionnement de la territorialisation (limitée) des politiques publiques marocaines comme allant dans le sens du référentiel « modernisateur ».

---

<sup>4</sup> *Idem*.

### **I.3. La territorialisation, vecteur de « modernisation » de l’approvisionnement ?**

L'accès au trône de Mohammed VI s'est en effet accompagné de nouveaux discours sur la nécessaire « modernisation » du pays, avec notamment un recours au registre normatif de la « bonne gouvernance », qui vise à « mettre à niveau » le fonctionnement institutionnel en s'inspirant de « bonnes pratiques » internationales (Allal, 2007). Pourtant, la démocratisation reste incomplète, et le Maroc relève aujourd'hui davantage d'une « monarchie gouvernante » que d'une « monarchie parlementaire » (Bendourou 2014a). Toutefois, ces nouveaux discours ont indéniablement débouché sur l'accélération d'une territorialisation de l'action publique entamée timidement dans les années 1980. Ces discours ont notamment débouché sur l'adoption d'une charte communale en 2002, qui « réunit » les communes auparavant découpées en arrondissements en municipalités dotées d'une légitimité démocratique. La décentralisation prend également la forme d'un processus de « régionalisation avancée » qui annonce une profonde redéfinition des conditions d'exercice du pouvoir à l'échelle territoriale (Bendourou 2014b; Melloni 2013; Lokrifa et Moisseron 2015). Mais les régions, provinces et préfectures, dont les assemblées sont élues, ne sont pas pour autant autonomisées du *makhezzen*, car un représentant de l'État (*wali* ou gouverneur) dirige leur exécutif. Ainsi, pour Sabine Planel (2009), « les structures déconcentrées, encore trop limitées dans leur autonomie décisionnelle, véhiculent localement le pouvoir de l'État central, elles font obstacle à l'émergence d'un jeu politique local et servent des politiques publiques territorialisées, mais pas encore territoriales. » Ce constat est particulièrement prégnant pour le cas de la ville de Rabat, qui par son statut de capitale et de siège du Palais royal est soumise à une tutelle d'autant plus étroite. Malgré la tutelle forte toujours exercée par l'État central, « le mouvement de décentralisation, si ténu soit-il, s'accompagne néanmoins d'un effort de concertation entre les acteurs et d'une plus grande participation des acteurs locaux à la prise de décision publique » (Planel, 2009).

Certaines municipalités semblent se saisir du contexte favorable né d'une territorialisation (sous étroit contrôle) pour apparaître comme des acteurs émergents dans le champ de la politique d'approvisionnement, autour du référentiel « modernisateur ». Certes, dans les textes, la commune doit simplement gérer les services et équipements publics nécessaires pour fournir des prestations de proximité (eau et assainissement, transports publics, électricité, collectes des déchets, etc.). Mais elle apparaît pourtant bien comme une échelle de régulation de la politique alimentaire : elle doit en effet également procéder à la création et à la gestion des marchés de gros, des abattoirs et des halles et marchés aux poissons (Royaume du Maroc 2015). Par ailleurs, sa mission doit

s'inscrire dans une vision et une gestion « modernisatrice » selon la loi promue en 2015. La commune est donc un acteur des politiques d'approvisionnement, même si elle peine à se saisir pleinement de ce rôle en se limitant souvent à la lutte contre la fraude et à l'optimisation des recettes.

Pourtant, dans l'ensemble, la commune est un acteur en ascension sur les enjeux alimentaires, même si son rôle est le plus souvent indirect. Par exemple, les communes jouent un rôle important dans le développement actuel des grandes surfaces, notamment dans la mégalopole de Rabat-Casablanca. En effet, la législation marocaine laisse les opérateurs de grandes surfaces choisir leur lieu d'implantation selon leurs études préliminaires. Le plus souvent, leurs choix d'implantation touchent des zones que le plan d'aménagement urbain ne prévoit pas pour un tel usage. La demande d'implantation passe alors par une instance de dérogation. Étant donné que le ministère du Commerce n'a pas de tutelle sur l'autorisation ou la planification des implantations, les décisions sont prises au niveau des communes ou directement par l'instance régionale de dérogation, dans laquelle le *wali* joue un rôle crucial. Cette réglementation permissive explique le rapide développement des grandes surfaces au Maroc, avec plus d'une centaine d'ouvertures annuelles actuellement, contre une quinzaine au début des années 2000 (Royaume du Maroc, 2011). Ce développement se localise notamment dans la « mégalopole » de Rabat-Casablanca, qui concentre aujourd'hui plus de 50% des points de distribution modernes du Maroc – même si depuis 2003, les grandes surfaces se développent désormais dans des villes secondaires. Or le développement rapide de cette forme de distribution affecte fortement le système de distribution alimentaire de Rabat-Salé.

Par ailleurs, comme nous le verrons, d'autres conseils communaux et notamment celui de Casablanca montent actuellement en puissance sur les questions liées à l'approvisionnement alimentaire. Toutefois, c'est alors moins la volonté d'agir sur la sécurité alimentaire que les logiques d'« entrepreneurialisme urbain » (Harvey, 1989 ; Rousseau, 2014) qui priment. À Casablanca, la municipalité gouvernée par le Parti de la Justice et du Développement (PJD) – c'est-à-dire le parti islamiste, qui constitue aujourd'hui la force d'opposition la plus structurée – tente ainsi de modifier en profondeur la gestion du marché de gros en introduisant des mécanismes importés du secteur privé, afin de maximiser les recettes permettant d'abonder les projets de développement urbain portés par la municipalité. Cette stratégie doit être mise au regard de la lutte feutrée entre le *makhzen* et le parti islamiste, ce dernier utilisant la gestion urbaine comme une vitrine politique. Cette montée en puissance des conseils communaux autour d'un référentiel modernisateur débouche sur de fortes oppositions qui illustrent le caractère inachevé de la décentralisation au Maroc. Tout en éclairant cette décentralisation contrariée, les

difficultés des réformes de la gestion des marchés de gros de Casablanca et Rabat illustrent les tensions entre les deux référentiels qui imprègnent aujourd'hui la politique d'approvisionnement des villes marocaines.

## **II. La réforme controversée des marchés de gros**

La réforme très controversée des marchés de gros à l'échelle du Maroc illustre clairement la tension actuelle entre la vision conservatrice émanant des acteurs centraux et la vision modernisatrice portée, notamment, par les acteurs locaux en ascension. Cette réforme constitue un enjeu crucial pour l'approvisionnement des villes marocaines. Les marchés de gros concentrent les activités de distribution des fruits et légumes et les abattoirs en sont souvent proches. À l'échelle nationale, depuis les années 1990, ils sont régulièrement désignés comme un élément central du blocage de la modernisation des systèmes de distribution.

### **II.1. Les marchés de gros municipaux : un système défaillant**

Au nombre de 38, les marchés de gros marocains bénéficient, de fait, d'un véritable monopole pour l'approvisionnement de la ville, car « légalement/formellement » toute marchandise vendue au détail dans la ville doit, selon la loi/*dahir* de 1962, impérativement passer par le marché de gros, « essentiellement pour des raisons fiscales » (Gergely 1997; Tollens 1997). En effet, les marchés de gros sont soumis au régime d'une taxe de 7 % *ad valorem* perçue par les collectivités locales (Royaume du Maroc 2010). Sur un plan historique, la commercialisation des fruits et légumes au Maroc par l'intermédiaire des marchés de gros municipaux peut être vue, dans un premier temps, comme la réussite de la création de structures qui ont servi à la modernisation de la commercialisation, notamment en concentrant l'offre et la demande et en facilitant la fixation et la stabilité des prix. Mais dans un second temps, au sein des marchés de gros se sont développés des mécanismes de préservation de rentes de monopole, et l'absence de normalisation et de différenciation des produits conjugués à la généralisation de taxes dont le niveau est jugé prohibitif ont renforcé les incitations à la fraude et accru les risques sanitaires. La fraude se généralise : outre celles survenues à l'intérieur de l'enceinte du marché de gros (pesages sous-évalués, déclarations de produits moins onéreux pour éviter les taxes, etc.), on note une multiplication des marchés de gros clandestins, qui captent une part importante des échanges de fruits et de légumes en dehors de la structure détenant le monopole légal. Par exemple à Rabat, un rapport fortement médiatisé de la Cour des comptes estime la proportion des fruits et légumes commercialisés dans la ville hors du marché de gros à 78% (+ 10% par rapport à la

période 2004-2009), pour un préjudice annuel pour la commune (en évaporation fiscale) de l'ordre d'une vingtaine de millions de dirhams (Royaume du Maroc et Cour des comptes, 2010).

Plus généralement, d'après un rapport du cabinet de consultants internationaux Valyans Consulting, le réseau de commercialisation national de fruits et légumes en gros, *via* les marchés de gros, présente de nombreux dysfonctionnements qui entravent son efficacité. Le rapport pointe ainsi des infrastructures vétustes, des services insuffisants, un modèle économique dépassé, un cadre réglementaire inadapté, une part d'informel très importante, une inadéquation du réseau et des flux, une absence de normalisation, une prédominance d'intermédiaires, une transparence insuffisante des prix du marché, une absence d'incitation à améliorer la qualité, et surtout une réticence au changement (Valyans, 2010). La commune est généralement tenue pour responsable de ces défaillances multiples. Pourtant, celle-ci est la première perdante, puisque l'affaiblissement du rôle du marché de gros dans l'approvisionnement urbain se traduit par une diminution des ressources fiscales.

Face à la mobilisation croissante des producteurs, et aux déficits liés à l'affaiblissement général des marchés de gros dans les circuits de commercialisation alimentaire, les autorités centrales ont enclenché un processus de reprise en main visant à la refonte modernisatrice des marchés de gros à l'échelle du Royaume. Si le premier objectif est de valoriser les produits, le second est en phase avec la politique générale du gouvernement marocain, visant à multiplier les méga-projets d'aménagement de grandes infrastructures (routes, aéroports, villes nouvelles, etc.) au nom de la compétitivité internationale et de l'attraction des investissements (Barthel et Planel, 2010).

## **II.2. Les difficultés de la « modernisation » des marchés de gros de Casablanca et Rabat**

Le rapport du cabinet de conseil privé Valyans Consulting propose des orientations préalables à une réforme des marchés de gros. Les préconisations du consultant suivent quatre axes, chacun convergeant vers la vision « modernisatrice ». Premièrement, cette reconfiguration a pour but de permettre un meilleur maillage territorial et une meilleure desserte de la population. Deuxièmement, il s'agit de proposer de nouvelles infrastructures qui répondent aux plus hautes normes et standards internationaux – les deux modèles cités comme références sont Rungis (France) et Mercamadrid (Espagne). Troisièmement, le consultant plaide pour la généralisation d'un nouveau modèle de gestion impliquant des opérateurs privés. Quatrièmement, il s'agit de refondre le système de recette et de rémunération. Ce point constitue un défi important pour le gouvernement et les ministères, car «il sera difficile de sevrer les communes de la manne des taxes dans les marchés de gros (*L'Économiste*, 2014) ».

Pionnière au Maroc, la ville de Casablanca a ainsi fait le choix dès 2014 de confier la gestion de son marché de gros à une Société de Développement Local (SDL), Casa Prestations. Cette délégation doit se comprendre dans le contexte de montée en puissance du PJD à l'échelle municipale. Pour le parti islamiste, l'affichage d'une gestion municipale efficace s'inscrit dans une stratégie d'opposition feutrée face au *makhzen* (Catusse et Zaki, 2009). Capitale économique du pays, Casablanca fait figure de laboratoire idéal d'une telle gestion vertueuse. Pour le PJD comme pour le *wali*, il s'agit de transformer la ville en un modèle, surtout après le discours royal de 2013 rendant responsables les acteurs locaux des dysfonctionnements des services urbains. Dans ce cadre, la reprise en main du marché de gros, sujet à de nombreuses défaillances, apparaît comme d'autant plus cruciale que ses rentrées fiscales constituent la deuxième ressource du conseil communal. Créée en 2014, Casa Prestations, société anonyme dont le conseil d'administration se partage entre le décentralisé et le déconcentré<sup>5</sup>, a pour mission de « rationaliser » la gestion du marché de gros des fruits et légumes. Les objectifs sont d'une part d'améliorer les recettes, notamment en multipliant les contrôles, mais aussi, d'autre part « de changer le système des mandataires, car c'est un système archaïque » (entretien, SDL).

D'après les acteurs interrogés, le recours aux SDL répond clairement à une logique de privatisation et modifie fortement la gouvernance de la politique alimentaire, dans le sens où « l'État marocain cède le marché de l'alimentation au privé <sup>6</sup> ». Ici, les acteurs locaux déconcentrés et délocalisés (*wali* et conseil communal) affichent clairement leur volonté de travailler de concert pour « moderniser » la gestion en la confiant au secteur privé : « On doit ramener les marchés informels vers le marché de gros tout en modernisant celui-ci. Le *wali* a donné ses instructions au gouverneur pour anéantir et combattre ces marchés parallèles. Ils ont commencé à les détruire. <sup>7</sup> » Pourtant, la privatisation de la gestion du marché de gros s'est rapidement heurtée aux résistances du « système archaïque », ce qui s'est soldé par le renvoi du directeur de Casa Prestations en décembre 2016.

À Rabat, en revanche, siège du Palais et ville-capitale dominée par le pouvoir central, la classe politique locale fait l'objet de vives critiques de la part des acteurs déconcentrés de l'alimentation,

---

<sup>5</sup> Son conseil d'administration est présidé par le wali. Les autres membres du CA sont le Président du Conseil de la ville, le Président du Conseil de la Région, le Président du Conseil Préfectoral et le Secrétaire Général de la Wilaya.

<sup>6</sup> Entretien avec un agent de la division de l'agro-business de la Direction du développement des filières de production du ministère de l'Agriculture, mené le 06/06/2016 au siège du ministère (Rabat).

<sup>7</sup> Entretiens avec le président et les directeurs de la SDL « Casa Prestations », gestionnaire du marché de gros de Casablanca, menés le 15/05/2016 dans les bureaux de la société sur le site du marché de gros de Casablanca.

et son rôle est minimisé : « aujourd’hui, les élus ne sont pas crédibles sur ces dossiers (marché de gros, vendeurs ambulants et politique alimentaire) parce qu’ils ne restent que trois ans et puis s’en vont.<sup>8</sup> » De leur côté, les élus locaux présentent généralement la question de l’alimentation comme ne relevant pas de leurs priorités et se limitent à un discours général sur la sécurité alimentaire urbaine, dont ils renvoient la responsabilité aux acteurs publics nationaux. « La municipalité n’a pas un éventail de pouvoir conséquent (...) ; elle prend en charge des fonctions (...) essentiellement techniques<sup>9</sup> <sup>10</sup>. » Mais à Rabat, aucune date n’est avancée pour la mise en œuvre de la réforme : « c’est une réforme qui traîne depuis plus de dix ans, si ce n’est plus, mais aujourd’hui on a bon espoir.<sup>11</sup> » Sur le plan du pilotage financier, du fait des capacités financières limitées des communes et des difficultés à mobiliser les investisseurs, le gros des investissements engagés sera le fait des acteurs de l’État puis des agences, des fonds de financements, ou des organismes sous tutelle des ministères (Planel 2009). Au final, tout laisse à penser que la société Rabat Région Aménagement devrait être en première ligne pour la construction et qu’une SDL devrait voir le jour pour la gestion (*Libération*, 2015).

La prudence avec laquelle est envisagée la réforme du marché de gros de Rabat s’explique par deux raisons : l’observation des difficultés rencontrées par la réforme du marché de gros de Casablanca, et le fait qu’en tant que capitale, Rabat fait office de projet pilote. Le méga-projet de nouveau marché de gros de Rabat regroupera plusieurs marchés de gros de fruits et légumes aujourd’hui implantés dans un rayon de 50 km autour de Rabat (Témara, Salé et Bouknadel). Sur la base de cinq critères techniques, l’étude de Valyans, en accord avec le consortium ministériel (Intérieur, Commerce, Agriculture), a déterminé que le site le plus adéquat pour l’implantation du nouveau marché de gros était la ville nouvelle de Tamesna (20km de Rabat, 25 km de Salé et 10km de Témara et Skhriat) (Valyans 2011). Pourtant, au-delà de ces critères techniques, des enjeux plus politiques ont pesé sur ce choix. L’un des plus importants est que le méga-projet de ville nouvelle de Tamesna, présenté comme la pierre angulaire d’une nouvelle stratégie nationale de développement axée sur l’attraction des capitaux privés lors de son lancement au début des années 2000, constitue aujourd’hui un fiasco financier et symbolique pour le Maroc (Rousseau et

---

<sup>8</sup> Entretien avec un ingénieur et technicien, chef de service des bâtiments de la commune de Rabat, mené le 13/06/2016 au bureau de l’agent (Rabat).

<sup>9</sup> Entretien avec un représentant du parti de l’Istiqlal mené le 29/05/2016 au siège de l’Istiqlal (Rabat).

<sup>10</sup> Néanmoins, au sein du Conseil de la commune, une commission multipartite existe, qui traite des grands enjeux liés à l’alimentation. Par ailleurs, la commune participe aux commissions mixtes locales sur les prix, l’approvisionnement et le contrôle via les agents des Bureaux Communaux d’Hygiène (BCH), mais souffre également de manques criants en termes de financements et de compétences.

<sup>11</sup> Entretien avec un agent de la division de l’agro-business de la Direction du développement des filières de production du ministère de l’Agriculture, mené le 06/06/2016 au siège du ministère (Rabat).

Harroud, 2016). Par ailleurs, des mobilisations d'habitants de Tamesna ont rencontré un écho médiatique et politique important, débouchant sur la création d'une enquête parlementaire chargée de mettre la lumière sur les causes de l'échec de la ville (sous-équipement, services urbains défaillants, desserte routière inachevée, constructions abandonnées, etc.). C'est la raison pour laquelle les autorités tentent de relancer le projet en essayant de lui transférer un maximum d'activités susceptibles de lui donner un nouveau souffle. Par ailleurs, le choix de Tamesna offre l'avantage de sortir du système de taxe à 7% jugé obsolète, la ville nouvelle relevant du statut des communes rurales et non urbaines. Or comme l'ont confirmé les acteurs interviewés, le consortium ministériel (Agriculture, Intérieur, Commerce et Industrie) souhaite faire évoluer le système fiscal de 1962, jugé comme la cause des pratiques « archaïques » régentant les marchés de gros. De ce point de vue, le projet de construction d'un marché de gros aux normes internationales à Tamesna fait figure de laboratoire pour les acteurs publics marocains.

### **II.3. L'opposition des acteurs locaux à la délocalisation du marché de gros de Rabat**

Malgré les pertes observées, les revenus issus du marché de gros de Rabat s'élèvent à plus d'une vingtaine de millions de dirhams par an, soit le deuxième poste de ressources pour la commune. Il s'agit donc d'une manne cruciale (Fathallah Debbi *et al.* 2012; Valyans 2010). De ce point de vue, le projet de déménagement du marché de gros de Rabat à Tamesna apparaît comme une menace aux yeux des élus. Selon nos entretiens, la *vilaya* de Rabat-Salé a déjà décidé le transfert du marché de gros des fruits et légumes des villes de Rabat, Salé et Témara à Tamesna et elle a d'ores et déjà acheté un terrain pour le réaliser. Mais le sujet est très sensible : « la décision de la *vilaya* de Rabat relative à la délocalisation (...) a suscité une vive polémique au sein des conseils élus. Aujourd'hui, les élus de Rabat pratiquent la politique de la chaise vide pour essayer de reprendre la main sur ce projet crucial pour les finances municipales ». Mais les acteurs étatiques ne semblent pas inquiets sur la réalisation de cette réforme :

« Si le ministère de l'Intérieur a décidé, les acteurs locaux vont suivre, à condition de leur donner les compensations (...). La personnalité des élus et des acteurs locaux compte, mais le ministère de l'Intérieur a le dernier mot. Pas comme avant, mais quand même ».<sup>12</sup>

Les jeux de compensation apparaissent comme la clé de la réussite du projet, et, au-delà, comme celle des relations entre les administrations d'État (ministères et *vilaya*) et les collectivités locales.

---

<sup>12</sup> Entretien avec un agent de la direction des affaires économiques, division centrale des approvisionnements du ministère de l'Intérieur, mené le 15/07/2016 au siège du ministère (Rabat).

En effet, si la commune risque de perdre des revenus par le déménagement du marché de gros de Rabat, cette dernière pourrait bénéficier du foncier hautement valorisé libéré par le déménagement des marchés actuels, qui pourra être intégré au grand projet d'aménagement de la corniche (Mouloudi, 2015). Un autre enjeu est celui des compensations pour les mandataires chargés de relever la taxe. Les débats portent ici sur la manière de les inciter à renoncer à cette rente ou à en proposer de nouvelles (licences de taxi, concessions de gestion de restaurant, etc.). Par ailleurs, si les grands groupements de producteurs soutiennent la réforme visant la modernisation, les acteurs économiques locaux semblent ne pas avoir été consultés, ce qui soulève des problèmes potentiels : « sans étude d'impact ou de prospective, ni d'explication pour les gens qui travaillent dans le marché de gros, le risque est que le déménagement entraîne un nouvel informel : que d'autres marchés de gros ambulants se créent à Salé ou même Rabat si les prix augmentent à cause du déménagement à Tamesna.<sup>13</sup> »

Au final, la réforme des marchés de gros à l'échelle nationale menée dans une volonté « modernisatrice » se heurte aux résistances du circuit de commercialisation. Les autorités centrales doivent à la fois négocier avec les communes, pour qui cette réforme implique de nombreuses adaptations notamment fiscales, mais aussi avec les acteurs économiques locaux, dont les mandataires, qui reflètent un système ancien axé sur la rente. Au final, la controverse illustre la recomposition en cours de la gouvernance de l'approvisionnement des villes sous l'effet de la territorialisation. Dans le cas de Rabat, ville dont les acteurs municipaux sont particulièrement marginalisés par le pouvoir central en raison de son statut de capitale, ce sont néanmoins surtout des acteurs locaux (la *willaya*) qui défendent la vision « modernisatrice » de l'approvisionnement.

## Conclusion

Au Maroc, la gouvernance de l'approvisionnement alimentaire est sujette à de profondes contradictions du fait qu'elle implique des acteurs aux intérêts diversifiés, guidés par des logiques parfois divergentes. L'une des principales contradictions oppose ainsi une logique de « modernisation » (création de nouveaux marchés de gros « occidentalisés », « mise à niveau » des produits alimentaires dans une logique d'exportation, traçabilité et sécurisation sanitaire des produits, volonté de lutter contre le commerce de « vrac », appui à la grande distribution) et une

---

<sup>13</sup> Entretien avec un ingénieur et technicien, chef de service des bâtiments de la commune de Rabat, mené le 13/06/2016 au bureau de l'agent (Rabat).

logique conservatrice, qui vise à prévenir la déstabilisation sociale et politique (risques d'augmentation des prix, modification de l'offre alimentaire en inadéquation avec la demande, mouvements émanant des marchands et les vendeurs informels). Au Maroc, cette contradiction ne concerne pas seulement la politique alimentaire. Elle se double d'une seconde opposition entre échelles de gouvernement, avec une volonté étatique de maintenir sa régulation du secteur d'un côté et une montée en puissance des acteurs locaux autour de la vision modernisatrice de l'autre. Ces contradictions expliquent la difficulté avec laquelle est actuellement mise en œuvre la réforme des marchés de gros, pourtant cruciale pour la sécurité alimentaire urbaine.

Les enjeux sociaux de cette concurrence entre deux référentiels dans la politique d'approvisionnement des villes marocaines sont particulièrement importants. On peut ainsi s'interroger sur l'impact de la restructuration du marché de gros de Casablanca, avec d'une part, la destruction des marchés de gros informels par la *wilaya* et de l'autre, la délégation de la gestion du conseil communal au secteur privé. L'un des membres de l'équipe chargée de la « modernisation » du marché de gros de Casablanca indique ainsi : « C'est un site pilote pour le Maroc, on voit les autres marchés venir nous visiter. On trouve d'autres pratiques à Rabat ou ailleurs qui peuvent aussi nous permettre de nous améliorer. Il y a une volonté de créer un modèle au Maroc ici. (...) Les hôtels, les traiteurs, ceux qui s'adressent à une clientèle aisée, Marjane [un des principaux groupes marocains de grande distribution] et tout, viennent tous sur le marché de gros. (...) Dans l'ensemble c'est un système à deux vitesses. Les clients qui veulent de la qualité passent par chez nous et l'informel irrigue les quartiers pauvres.<sup>14</sup> » Au final, cette réforme s'inscrit clairement dans le sens d'une dualisation du système alimentaire urbain : « montée en gamme » des marchés de gros officiels et, plus généralement, des services urbains proposés aux populations aisées (Rousseau, 2012) *vs* difficultés croissantes pour l'informel destiné aux quartiers populaires.

---

<sup>14</sup> Entretiens avec les directeurs de la SDL « Casa Prestations », gestionnaire du marché de gros de Casablanca, menés le 15/05/2016 dans les bureaux de la société sur le site du marché de gros de Casablanca.



Les « deux vitesses » du marché de gros de Casablanca : une vente de menthe fraîche à même le sol et un entrepôt ultra-moderne de produits importés haut de gamme (crédits : M. Rousseau, mai 2016).

## Bibliographie

- Ait Hou, M., C. Grazia and G. Malorgio (2015), "Food safety standards and international supply chain organization: A case study of the Moroccan fruit and vegetable exports" *Food Control* 55: 190-199.
- Akesbi, N. (2012), « Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine : "Le Plan Maroc Vert » » *New Medit* 11(2) 12-23.
- Akesbi, N. (2013), "L'Agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale" *Maghreb – Machrek* 215(1) : 31-56.
- Allal, A. (2007), "« Développement international » et « promotion de la démocratie » : à propos de la « gouvernance locale » au Maroc" *L'Année du Maghreb* III : 275-296.
- Barthel, P-A and S. Planel (2010), "Tanger-Med and Casa Marina, Prestige projects in Morocco : new capitalist frameworks and local context" *Built Environment* 36(2): 48-63.
- Battersby, J. and J. Crush (2014) "Africa's Urban Food Deserts" *Urban Forum* 25(2): 143-151.
- Bendourou, O. (2014), "Réflexion sur la Constitution du 29 juillet 2011 et la démocratie". In *La Nouvelle Constitution marocaine à l'épreuve de la pratique - Actes du colloque organisé les 18 et 19 avril 2013*. Casablanca : La Croisée des Chemins : 123-153.
- Bendourou, O. (2014), "Les droits de l'homme dans la constitution marocaine de 2011 : débats autour de certains droits et libertés" *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux* 6 [en ligne].
- Catusse, M. and L. Zaki (2009), "Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement" *Critique internationale* 42 : 73-91.
- Crush, J. and B. Frayne (2010), "The Invisible Crisis: Urban Food Security in Southern. Africa." Kingston and Cape Town: Queen's University and AFSUN (Urban Food Security Series N° 1).
- El Harif, H. (2014), "Marchés de gros: Comment se dessine le schéma de la réforme" *L'Economiste.com* 4262 [24 avril].
- Ericksen, P. J. (2008), "Conceptualizing food systems for global environmental change research" *Global Environmental Change* 18 (1): 234-245.
- Fathallah D., M. Fadili, M. Malaval, S. Mouline and O. Toutain (2012), *Plan communal de développement de la ville de Rabat*. Rabat :Cabinet Fathallah Debbi.
- Gergely, N. (1997), *L'approvisionnement de la ville de Rabat en fruits et légumes* [Rapport], Rome : FAO/Aliments dans les Villes.
- Harvey, D. (1989), "From *managerialism* to entrepreneurialism: The transformation in urban governance in late capitalism" *Geografiska Annaler* 71 B (1): 3-17.

Kuper, M. (2011), “Des destins croisés, regards sur 30 ans de recherches en grande hydraulique” *Cahiers Agricultures* 20 (1-2) : 16-23.

Laraki, K. (1989), “Food subsidies: a case study of price reform in Morocco”. Rapport pour la Banque Mondiale.

Leveau, R. (1985), *Le fellah marocain défenseur du trône*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques.

Leveau, R. (1987), “Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette” *Maghreb Machrek* 118 : 5-19.

Lokrifa A. and J.-Y. Moisseron (2014), “La politique de régionalisation avancée au Maroc : enjeux et état des lieux” *Maghreb - Machrek* 221 : 111-126.

Mahdi, M. (2014), “Devenir du foncier agricole au Maroc. Un cas d'accaparement des terres” *New Medit* 13(4) : 2-10.

Maxwell, D. (1999), “Urban Food Security in Sub-Saharan Africa”. In M. Koc, R. MacRae, L. Mougeot and J. Welsh (eds.), *For Hunger-Proof Cities: Sustainable Urban Food Systems*. Ottawa : IDRC.

Melloni, D. (2013), “La Constitution marocaine de 2011 : une mutation des ordres politique et juridique marocains” *Pouvoirs* (145) : 5-17.

Mouloudi, H. (2015), “Quand les acteurs locaux mobilisent le droit pour s’opposer aux grands projets : l’exemple de l’aménagement de la vallée du Bou Regreg (Rabat-Salé) ” *Les Cahiers d’EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée* 27 [en ligne].

Padilla, M. (1995), “Trente ans de politiques alimentaires dans la région, échecs et succès”. In M. Padilla, F. Delpeuch, G. Le Bihan, and B. Maire (eds), *Les politiques alimentaires en Afrique du Nord*. Paris : Karthala.

Planel S. (2009), “Transformations de l’Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain” *L’Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 7 [en ligne].

“Rabat lorgne les modèles de fonctionnement des marchés de gros de Madrid”, *Libération.ma*, (14 juillet 2015).

Rousseau, M. (2014), “Redéveloppement urbain et (in)justice sociale : les stratégies néolibérales de montée en gamme dans les villes en déclin”, *Justice spatiale - Spatial justice* 6 [en ligne].

Rousseau M. (2014), “David Harvey contre la ville-entreprise”. In C. Gintrac and M. Giroud (eds), *Villes Contestées. Pour une géographie critique de l’urbain*, Paris : Les Prairies Ordinaires : 87-94.

Rousseau, M. and T. Harroud (eds) (2017), “Néolibéralisation de l’action publique et fragmentation des systèmes alimentaires urbains” [Rapport]. Programme Les systèmes de distribution alimentaire dans les pays méditerranéens et d’Afrique Sub-saharienne : repenser le rôle des marchés dans l’infrastructure commerciale, Agence Française de Développement.

Royaume du Maroc (2010), “Guide juridique des collectivités locales” [Rapport]. Rabat : Ministère de l’intérieur - Direction des Affaires Juridiques, des Etudes, de la Documentation et de la Coopération - Service du Bulletin Officiel des Collectivités Locales.

Royaume du Maroc (2010), “Rapport annuel de la Cour des comptes 2010 - Volume 2” [Rapport]. Rabat : Cour des comptes.

Royaume du Maroc (2011), “Plan Maroc Vert - Analyse Cadre des Impacts Sociaux et sur la Pauvreté et des risques de mise en œuvre” [Rapport]. Rabat : Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime et Banque Mondiale.

Royaume du Maroc (2015), “Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes”. In Bulletin Officiel n° 6440 du 18 février 2016.

Smit, W. (2016), “*Urban governance and urban food systems in Africa: Examining the linkages*” *Cities* 58: 80-86.

Tollens, E. (1997), “Les marchés de gros dans les grandes villes africaines : diagnostic, rôle, avantages, éléments d’étude et de développement” [Rapport]. Rome : FAO, Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l’Afrique francophone.

Valyans Consulting (2010), “Étude relative à l’élaboration d’un schéma national d’orientation des marchés de gros de fruits et légumes du Maroc- Phase 5 : lancement du marché pilote de Rabat, Concept et modèle cible”. Document interne et non diffusé.

Valyans Consulting (2011), “Étude relative à l’élaboration d’un schéma national d’orientation des marchés de gros de fruits et légumes du Maroc - Phase 5 : Lancement du projet pilote : Marché de Gros de Rabat, identification des sites potentiels”. Document interne et non diffusé.

## Dernières parutions de la collection *Papiers de Recherche de l'AFD*

Les *Papiers de Recherche* de l'AFD sont disponibles sur : <https://www.afd.fr/fr/ressources>

- # 2018-82 CAVE, J. (2018), "En busca de los comunes urbanos: La gestión conflictiva de los residuos en Brasil", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2018-82, Octobre.
- # 2018-83 LEYRONAS, S., BAMBRIDGE, T. (2018), "Comunes y desarrollo: un enfoque renovado frente a los retos mundiales", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2018-83, Octobre.
- # 2018-84 HAZAN, M., R. NOVELLA et C. ZANUSO (2018), "Aspirations, attentes et réalités de la jeunesse dans un Etat fragile : le cas haïtien", *Papiers de recherche AFD*, n° 2018-84, Novembre.
- # 2018-85 KUEPIE M. (2018), "Does family size hinder family living standards? Evidence from a quasi-experiment in Madagascar", *AFD Research Papers Series*, No. 2018-85, December.
- # 2019-86 CABRERA, J. E. (2018) "Les réseaux et la fragmentation urbaine : le cas des petits opérateurs des services d'eau à Cochabamba", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2019-86, Décembre.
- # 2019-87 LEYRONAS, S. and N. LEGROUX (2019), "Commons: Towards a New Narrative on Development Policies and Practices?", *AFD Research Papers Series*, No. 2019-87, January.
- # 2019-88 NILSSON, B. (2019), "Education and migration: insights for policymakers", *AFD Research Papers Series*, No. 2019-88, January.
- # 2019-89 BERROU, J.-P., M. CLEMENT, F. COMBARNOUS, D. DARBON, Y.-A. FAURE et E. ROUGIER (2019), "L'essor des classes moyennes dans les pays en développement et émergents : une étude comparative des enjeux d'identification, de caractérisation et de politiques publiques. Brésil, Côte d'Ivoire, Turquie, Vietnam", *Papiers de recherche AFD*, n° 2019-89, Janvier.
- # 2019-90 ASLI DANIS, D., J.-P. BERROU, M. CLEMENT, F. COMBARNOUS, D. DARBON, B. GÜRBÜZ, J.-F. PEROUSE et E. ROUGIER (2019), "Anciennes et nouvelles classes moyennes turques. Émergence, identification, caractérisation et politiques publiques", *Papiers de recherche AFD*, n° 2019-90, Janvier.
- # 2019-91 S. LEMEILLEUR, M. ADERGHAL, O. JENANI, A. BINANE, B. ROMAGNY, P. MOUSTIER (2019) "La distance est-elle toujours importante pour organiser l'approvisionnement alimentaire urbain? Le cas de l'agglomération de Rabat", *Papiers de Recherche AFD*, n° 2019-91, Janvier.